



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Personnel

Question écrite n° 39222

### Texte de la question

M Claude Germon attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, chargé des P et T, sur les modalités d'organisation du concours dit national externe d'agent d'exploitation qui aura lieu fin mai 1988. Les centres de concours ne sont ouverts que dans la seule région parisienne ce qui pénalise gravement les éventuels candidats de province et des DOM-TOM puisque les frais de transport et d'hébergement sont à leur charge. Une telle procédure, mise en place dans un contexte de chômage, est vivement critiquable puisqu'elle élimine d'entrée de jeu un certain nombre de jeunes chômeurs qui sont dans l'impossibilité d'engager ce type de frais pour venir passer ce concours à Paris. Cette présélection par l'argent porte atteinte au principe de l'égalité d'accès aux emplois publics. Il lui demande en conséquence de bien vouloir prendre toutes dispositions pour ouvrir des centres d'examen en province.

### Données clés

**Auteur :** [M. Germon Claude](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39222

**Rubrique :** Postes et télécommunications

**Ministère interrogé :** P.T.T.

**Ministère attributaire :** P.T.T.

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 avril 1988, page 1619